

Zeitschrift: Nachrichten / Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare, Schweizerische Vereinigung für Dokumentation = Nouvelles / Association des Bibliothécaires Suisses, Association Suisse de Documentation

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation

Band: 38 (1962)

Heft: 1

Artikel: L'Ecole de bibliothécaires de Genève et son développement

Autor: Cornaz, M.L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-771181>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NACHRICHTEN - NOUVELLES NOTIZIE

VSB - SVD ABS - ASD

1962

Jahrgang 38 Année

Nr. 1

L'ÉCOLE DE BIBLIOTHÉCAIRES DE GENÈVE ET SON DÉVELOPPEMENT

*Conférence à l'Assemblée générale de l'ABS par
M. L. Cornaz, Directrice de l'Ecole de bibliothécaires de Genève*

Dès sa création en 1918, l'Ecole d'Etudes Sociales a eu une section formant des «correspondantes, des secrétaires, des bibliothécaires et des libraires». Les cours qu'on leur propose, à côté des cours de sociologie, d'économie sociale, de droit, d'hygiène de la femme, de sténo-dactylographie et de comptabilité, destinés aux assistantes sociales sont peu nombreux: des travaux pratiques de bibliothéconomie sont dirigés par M. Gardy, alors directeur de la BPU, tandis que M. Delarue, conservateur de la même bibliothèque, enseigne la bibliographie et l'histoire du livre et donne un cours sur les bibliothèques populaires, cours qui, dès 1921, sera repris par M. Bouvier. On y trouve aussi un cours de latin, supprimé l'année suivante, et un autre de littérature. En 1922, le programme se complète par l'introduction d'un cours sur l'organisation des bibliothèques, dont M. Bouvier est chargé, tandis que M. Delarue succède à M. Gardy. En 1929, Mlle Ginsberg, bibliothécaire à la SDN, se joint à ces deux professeurs qui, jusqu'à cette date, assumaient seuls l'enseignement, et donne un cours sur les bibliothèques spéciales. En 1930, la section de secrétaires-correspondantes se détache de celle des bibliothécaires-secrétaires; (on ne parle plus de libraires); l'enseignement de la bibliothéconomie comprend 9 heures de cours dont 4 sont assumées par M. Delarue et 4 par M. Bouvier. Le programme d'études est complété par un grand nombre de cours donnés en commun aux assistantes sociales et aux bibliothécaires. Dans l'idée des fondateurs de l'Ecole d'Etudes Sociales, une section de bibliothécaires se justifiait par le fait que ses élèves devaient, dans leur carrière, venir compléter sur le plan de l'éducation populaire l'action de leurs collègues assistantes sociales.

En 1940, 41 et 43, le corps enseignant de notre Ecole s'enrichit de nouveaux professeurs: M. Borgeaud, M. Breycha-Vauthier qui succède à Mlle Ginsberg, Mlle Nicolas, Mlle Brun. Malgré leur apport précieux, le programme d'études n'est pas encore satisfaisant, et en 1947, un groupe d'anciennes élèves prend l'initiative d'adresser aux diplômées de l'Ecole un questionnaire, leur demandant leurs critiques et des propositions de réforme. Les conclusions de cette enquête furent présentées au Comité de Direction de l'Ecole d'Etudes Sociales, qui, dans leur ensemble, les accepta: Mlle Rivier fut chargée d'un cours sur les bibliothèques de lecture publique et l'on introduisit des cours de littérature allemande et anglaise. Mais la proposition principale est celle qui avait pour objet la création d'une *Commission consultative*, destinée à assister la Direction dans tout ce qui trait à la formation des bibliothécaires. Cette Commission, créée en janvier 1948, se compose de 8 membres:

- 3 bibliothécaires représentant les bibliothèques affiliées à l'ABS
- 3 anciennes élèves
- 2 représentants du corps enseignant.

Mlle Brun est élue présidente.

1948 marque donc une date importante dans l'histoire de notre Ecole; dès lors elle est dirigée par des spécialistes; elle s'affirme par le fait que son programme est édité indépendamment de celui de l'Ecole d'Etudes Sociales. La section des Bibliothécaires-secrétaires est devenue l'*Ecole de Bibliothécaires*. Dès 1953, son diplôme ne porte plus la mention: Bibliothécaire-secrétaires, il est le *Diplôme de l'Ecole de Bibliothécaires*. Afin d'assurer une place à un membre de la Commission d'examens de l'ABS et à un représentant des Organisations internationales, la Commission s'élargit et dès 1956, le nombre de ses membres passe de 8 à 10.

La composition de la Commission consultative est actuellement la suivante: Mlle M. Brun, présidente, MM. M. A. Borgeaud, P. Bourgeois, A. Breycha-Vauthier, Mlle M. Bridel, M. P. Chaix, Mlles D. Gardy et E. Studer, M. Ch. Vischer et Mlle E. Weber.

Les liens avec l'ABS sont de plus en plus étroits; ils se sont resserrés encore cette année, lors des séances de la Commission d'examens en vue de la réorganisation de son programme de cours, séances auxquelles j'ai eu l'honneur d'être conviée. Désormais, l'équivalence entre notre diplôme et celui de l'ABS est devenue une réalité et si le programme d'études de l'Ecole de Genève a eu une influence sur celui de l'ABS, la réciproque est encore plus vraie.

Un nouveau programme va sortir de presse; il marque un notable progrès sur le précédent. Mais il est évident que si la Commission

et la direction de l'Ecole sont en principe d'accord avec toutes les améliorations qu'on peut souhaiter dans le domaine professionnel, sa situation financière met malheureusement un frein aux projets de développement des études et oblige à plus de modération qu'il ne pourrait paraître souhaitable. C'est ainsi que nous devons limiter le nombre de nos élèves à 15, car un nombre plus élevé nous obligera à dédoubler certains cours. Il est de fait que les pouvoirs publics, s'ils accordent bien quelques subventions, n'ont pas assez pris en charge le problème lancinant du financement de notre formation professionnelle, que, dans d'autres branches, ils patronnent de plus près.

Il a fallu donc tenir compte d'un budget, car nous ne pouvions songer à augmenter encore l'écolage déjà trop élevé pour certains de nos élèves. Il s'est avéré évident que nous ne pouvions pas songer à engager des professeurs à notre usage exclusif et qu'il fallait continuer à faire appel pour les branches de culture générale à des professeurs en charge dans nos écoles secondaires ou à l'Université et pour les cours professionnels à des bibliothécaires déjà fort occupés dans les bibliothèques de notre ville.

Notre nouveau programme comprend deux parties distinctes:

1. Les cours de bibliothéconomie
2. Les cours de culture générale

En désirant rendre plus technique, plus essentiellement professionnelle, la formation que nous voulons donner à nos élèves, nous pouvions nous demander dans quelle mesure il était utile et désirable de maintenir un programme de cours de culture générale. Si nous considérons le programme de l'ABS, nous constatons que l'on fait totalement abstraction de cet aspect de la formation; il ne nous a pas semblé que cela fut justifié à l'égard de nos élèves. Nous estimons que, précisément à une époque vouée toute entière à la technique, nous devons nous faire les défenseurs de la culture générale. Mlle Monique Bridel l'a excellamment dit dans son «Introduction aux études» qui figure dans le nouveau programme: «Les études et l'activité du bibliothécaire, si elles réclament des techniciens entraînés, ne limitent pas le champ d'action de ceux qui les entreprennent et exigent à la fois le goût de la culture et une grande ouverture d'esprit...» et plus loin: «La profession de bibliothécaire réclame des qualités intellectuelles fort différentes: sens de l'analyse et capacité de synthèse, goût de la recherche non pour elle-même, mais en vue du lecteur, compréhension rapide et adaptation à n'importe quel domaine.» Nous avons le devoir de développer ces qualités-là chez nos élèves et des cours de culture générale y contribuent certainement. Nous avons donc maintenu les cours d'histoire des civilisations, les

littératures française, allemande et anglaise et à choix, l'économie politique, la sociologie ou l'introduction au droit.

En ce qui concerne la formation professionnelle, nous pouvions nous demander s'il fallait introduire des spécialisations suivant les bibliothèques auxquelles se destinent nos élèves, nous ne l'avons pas cru. Il faut pour mieux répondre à leur demande, qu'elles soient prêtes à travailler dans n'importe quelle bibliothèque.

Les cours de formation professionnelle proprement dite abordent 9 domaines différentes, totalisant 294 heures (le programme de l'ABS comprend 220 heures de cours), auxquels il faut ajouter la dactylographie et les travaux pratiques de bureau qui représentent 99 heures. La sténographie et la comptabilité ont été supprimés (au grand soulagement de nos élèves!).

L'histoire de l'écriture et des bibliothèques est donnée par M. B. Gagnebin. Sous le titre: *Histoire et connaissance du livre*, nous trouvons le cours d'*Histoire du livre* donné par M. Borgeaud, tandis que M. P. Chaix donne environ 5 heures sur les *techniques graphiques de l'illustration* et autant sur *l'histoire de la reliure*. *L'administration et l'organisation des bibliothèques* est confiée à M. Borgeaud. Le cours de cataloguement et classification groupe: *l'introduction à la profession et au cataloguement* de Mlle Brun, le cours de *cataloguement* de M. Chaix, chargé également du *cataloguement d'ouvrages latins, grecs et slaves*. Les classifications décimales sont enseignées par Mlle Ginsberg, dont le cours est complété par des exercices pratiques dirigés par Miss Reeder de la Bibliothèque des Nations Unies. Dès cet automne, M. G. Moeckli, remplaçant M. Bouvier, enseignera la *bibliographie*. Le cours de Mlle Rivier sur les *Bibliothèques de lecture publique* sera suivi dès le semestre d'été par une série de leçons de Mlle E. Clerc, directrice de la Bibliothèque des Quartiers de l'Est à Lausanne intitulées: *Le livre et les lecteurs*. Enfin, M. G. Thompson de la bibliothèque de l'Institut international d'études sociales et M. H. Coblans du CERN complètent le cours de M. Breycha-Vauthier sur la *Bibliothèque au service de la documentation*, en parlant, l'un des *publications gouvernementales et internationales* et l'autre de la *documentation et des sources bibliographiques dans le domaine scientifique et technique*.

Nous avons en outre le privilège d'avoir la collaboration de M. le Juge cantonal Esseiva de Fribourg qui, à la suite du cours de Me R. Des-Gouttes sur la *classification du droit et les problèmes juridiques* posés aux bibliothécaires par leur statut professionnel et leur responsabilité, parlera de la *littérature immorale* et du *droit d'aut*.

teur. Une *initiation à l'édition et à la librairie* donnée par M. Julien clot cette énumération.

De 3 professeurs en 1929, nous avons passé à 15!

Par leurs stages dans 3-4 bibliothèques différentes et leur travail de diplôme, nos élèves ont l'occasion d'aborder les divers aspects de leur profession.

Notre formation est donc plus polyvalente que celle de l'ABS, elle tend à donner accès à nos élèves à tous les genres de bibliothèques. Si elle peut paraître plus théorique que celle que donne le diplôme de l'ABS, elle est confiée (nous l'avons vu au début) à des professeurs qui sont tous au cœur même de la profession et qui, de ce fait, intéressent très directement leurs élèves à la vie des bibliothèques qu'ils représentent.

Il est un problème que je désire encore soulever: celui du recrutement.

Notre propagande se fait par la presse, par les bureaux d'orientation professionnelle auxquels nous envoyons régulièrement nos programmes, par des exposés qui sont faits dans les Ecoles supérieures de jeunes filles, à Genève, Lausanne et Neuchâtel en particulier, par des visites-interviews que nous organisons tous les 2 ans pour les élèves de l'Ecole secondaire des jeunes filles de Genève. La propagande la plus efficace est cependant certainement celle que font les membres de la Commission et nos anciennes élèves dans leur entourage et nous les en remercions. Malgré cela, nous ne pouvons répondre, et de loin, à toutes les offres d'emploi qui nous sont adressées.

A quels motifs attribuer cette situation?

Le statut de la bibliothécaire en est un: dans trop de cantons les bibliothécaires sont mal payés (cette situation est heureusement en train de s'améliorer, à Genève en particulier); la situation de la femme mariée en Suisse en est un autre et non des moindres. Les études sont-elles trop longues? Nous avons examiné cette question et l'année dernière, la Commission consultative a décidé de proposer aux candidats porteurs d'un certificat de maturité ou d'un baccalauréat, des études théoriques concentrées en 2 semestres au lieu de 4; ils auront un cours spécial de cataloguement et dans les autres branches suivront à la fois les cours de 1ère année et de seconde année, y compris ceux de culture générale. Si, grâce en partie au fort taux de natalité des années 40 et suivantes, la question du recrutement sera à l'avenir moins aiguë, tous nos problèmes ne sont pas pour autant résolus. Mais nous espérons que ce nouveau programme attirera toujours plus de jeunes vers la profession de bibliothécaire et que des appuis officiels nous permettront de les confier à des professeurs

plus nombreux, à des spécialistes mieux rétribués qui assureront à nos élèves une formation apte à les rendre utiles à toutes les bibliothèques de notre pays.

DIE VSB UND DIE BERUFLICHE AUSBILDUNG SOWIE DAS NACHWUCHSPROBLEM

*Vortrag gehalten an der Jahresversammlung der VSB
von Eugen Egger*

Sie konnten aus den Ausführungen von Frl. Cornaz, Direktorin der Bibliothekarschule in Genf, vernehmen, daß diese Schule ihr Programm neu überprüft und der heutigen Berufslage angepaßt hat. Es versteht sich, daß die Gründe und Feststellungen, welche die Genfer Schule zu einer Neuorientierung ihres Ausbildungsplanes geführt haben, auch auf das Programm der VSB nicht ohne Einfluß blieben. Als Hauptfaktoren halten wir fest a) *Nachwuchsmangel*, b) vermehrte *Bedürfnisse von Volks- und Spezialbibliotheken*.

Mußte dem Mangel an qualifiziertem Nachwuchs mit der Schaffung von neuen Ausbildungsmöglichkeiten, mit Werbung für unsern Beruf begegnet werden, so erheischten die Wünsche der Volks- und Spezialbibliotheken eine Revision oder Ergänzung des Ausbildungsplans. *Beide Aufgaben* haben die VSB, ihr Vorstand und ihre Prüfungskommission *ins Auge gefaßt* und nach einer Lösung gesucht, die — in der Tradition verankert — nur schrittweise und in *organischer Fortentwicklung* Neues festlegen sollte.

Was bedeutet *Tradition* in diesem Zusammenhang? Der Jahresbericht des Vorsitzenden der Prüfungskommission, Dir. Borgeaud, deutet es schon an. *Freiwilligkeit und Organisation auf föderativer Grundlage* waren von jeher die Voraussetzungen zur Planung der beruflichen Ausbildung durch die VSB. So lesen wir schon in den Nachrichten aus dem Jahre 1933: «Es ist zu erwarten, daß auch in dieser Frage nicht staatlicher Zwang — weder ein eidgenössisches Gesetz noch kantonale Reglemente — zum Ziele führen, sondern allein ein freiwilliges Sicheinfügen des Einzelnen in eine von der eigenen Einsicht getragene und durch persönliche Mitbestimmung geformte Ordnung der bibliothekarischen Laufbahn, wie sie am besten der schweizerischen Auffassung von Bindung und Freiheit und dem lebendigen Sinn für Verantwortung und Initiative entspricht.» Dies war der Geist, der unsere Mitglieder in jenen Jahren beseelte,